

PROVINCE DE QUÉBEC

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 MARS 2019

À une séance ordinaire de conseil de la Municipalité de Montcalm tenue le 11 mars 2019, à l'Hôtel de Ville, étaient présents les Conseiller(ère)s

Denis Courte
Richard Pépin
Suzanne Dyotte

Pierre Bertrand
Huguette Drouin
Richard Tees

Formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire Steven Larose.

Michael Doyle, directeur général et secrétaire-trésorier, était également présent.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Son Honneur le maire Steven Larose déclare la séance ordinaire ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

19-03-32

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Tees, appuyé par Madame la conseillère Suzanne Dyotte et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 11 mars 2019.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est offerte aux citoyens présents.

4. SUIVI ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

4.1 SUIVI ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 FÉVRIER 2019

19-03-33

Le maire Steven Larose fait le suivi relativement aux décisions prises lors de la séance ordinaire du 11 février 2019.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Pépin, appuyé par Monsieur le conseiller Pierre Bertrand et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 février 2019.

-adoptée à l'unanimité des conseillers –

4.2 MODIFICATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 SEPTEMBRE 2018 – CORRECTION DU NUMÉRO DE LA RÉOLUTION 18-08-151 POUR 18-09-151 AYANT POUR TITRE : DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER POUR L'ÉLABORATION D'UNE POLITIQUE FAMILIALE

Considérant qu'une erreur a été constatée dans le procès-verbal du mois de septembre 2018 quant au numéro de la résolution 18-08-151 qui aurait dû plutôt porter le numéro 18-09-151, une copie du procès-verbal modifiée et une copie du procès-verbal de correction sont déposées au conseil.

5. COMPTE-RENDU MENSUEL DU MAIRE ET DES CONSEILLERS

Denis Courte, conseiller responsable de la voirie, informe qu'à la suite de la demande d'autorisation des travaux de drainage du chemin Tassé, le Ministère de l'Environnement et le Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs sont en discussion en lien avec le cours d'eau adjacent au chemin Tassé. Les travaux vont réduire le milieu hydrique qui se trouve sur les lieux, alors une compensation au montant de 923\$ est exigée par la Direction de la gestion de la faune de Lanaudière et des Laurentides du MFFP pour pouvoir aller de l'avant avec les travaux et être admissible à la subvention.

Richard Pépin, conseiller responsable de la revitalisation du village et de la sécurité publique, précise qu'un poste de responsable de l'OVU, secteur Mont-Blanc, est ouvert.

Monsieur Pépin mentionne que le plan des mesures d'urgence sera mis à jour avec Madame Carol Robitaille et l'aide de Monsieur Michael Doyle.

En ce qui a trait à la Rinol, le camion échelle est maintenant en service et est entreposé à la caserne de Saint-Faustin.

De plus, la Rinol déménage à la fin du mois de mars vu l'éventuel projet qui se tiendra à la pisciculture.

Suzanne Dyotte, conseillère responsable des communications et des aînés, revient sur l'activité qui a eu lieu le 6 mars durant la semaine de relâche. Une vingtaine d'enfants et une dizaine de parents. Le point négatif de l'évènement est que malheureusement Sandy était seule pour s'occuper de tout.

Huguette Drouin, conseillère responsable de la bibliothèque et de la culture, a assisté au comité de la culture à la MRC des Laurentides et suite à la réception du compte rendu de cette rencontre, elle précise que la municipalité de Montcalm aura du travail à faire pour l'obtention d'éventuelles subventions.

Steven Larose, maire, résume sa conversation avec Madame la députée provinciale Agnès Grondin pour annoncer que la municipalité de Montcalm est éligible à une subvention de 10 500 \$ en ce qui a trait à l'élaboration d'une politique familiale. C'est Madame la conseillère Suzanne Dyotte qui pilote le programme.

6 ADMINISTRATION

6.1 DÉPENSES AUTORISÉES PAR LE SECRÉTAIRE-TRÉSORIER EN VERTU DU RÈGLEMENT NO 322-2017

19-03-34

Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Courte, appuyé par Monsieur le conseiller Richard Tees et résolu à l'unanimité d'adopter le rapport des dépenses autorisées par le secrétaire-trésorier, au courant du mois de février 2019, en vertu du règlement no 322-2017, pour la somme de 619.09 \$.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

6.2 ADOPTION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS

19-03-35

Il est proposé par Monsieur le conseiller Pierre Bertrand, appuyé par Madame la conseillère Huguette Drouin et résolu à l'unanimité d'adopter la liste des déboursés telle que décrite ci-dessous, soit pour un montant de 109 409.06 \$ et d'effectuer les paiements relatifs aux chèques no. 5320 à 5334:

| CH# | NOM DES COMPTES | MONTANT | RÉFÉRENCE |
|------|--|---------------------|---|
| | PAIEMENTS EN LIGNE - FÉVRIER | | |
| | BELL CANADA | 137.91 \$ | SERVICES TELECOPIEUR |
| | HYDRO-QUÉBEC | 485.88 \$ | ÉCLAIRAGE RUE PRINCIPALE |
| | MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC | 7 577.47 \$ | REMISES CONTRIBUTION GOUV. |
| | AGENCE DU REVENU DU CANADA | 3 398.72 \$ | REMISES CONTRIBUTION GOUV. |
| | SALAIRES VERSÉS | 11 152.43 \$ | DÉPÔTS DIRECTS |
| | TOTAL PAYÉ EN FÉVRIER 2018 | 22 752.41 \$ | |
| | | | |
| | À PAYER POUR LE MOIS DE MARS | | |
| 5320 | GUYLAIN CHARLEBOIS | 150.00 \$ | ANALYSE D'EAU HSJB |
| 5321 | FONDATION TREMBLANT | 190.00 \$ | BILLETS DE L'ENCAN |
| 5322 | ROBERT LÉGARÉ | 43.24 \$ | FOURNITURE DE BUREAU |
| 5323 | SIMAG INFORMATIQUE | 201.19 \$ | SUPPORT A DISTANCE: INSTALLATION LOGICIEL |
| 5324 | MRC DES LAURENTIDES | 55 596.35 \$ | RIDR, ECOCENTRES ET CENTRE DE TRI |
| 5325 | PETITE CAISSE | 341.80 \$ | RENFOUEMENT DE LA PETITE CAISSE |
| 5326 | CNESST | 247.62 \$ | FRAIS ATTRIBUABLE AUX DOSSIERS 2018 |
| 5327 | COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ DE SANTÉ DE LA VALLÉE DES LACS | 6 000.00 \$ | AIDE FINANCIÈRE RÉSOLUTION 18-12-214 |
| 5328 | CENTRE D'HYGIÈNE | 139.66 \$ | ARTICLES DIVERS DE MÉNAGE POUR LE CC |
| 5329 | GILBERT P MILLER & FILS LTÉE | 541.34 \$ | DENEIGEMENT STATIONNEMENT 5e VERS |
| 5330 | GILBERT P MILLER & FILS LTÉE | 15 377.91 \$ | DENEIGEMENT SECTEUR SUD 5e VERS |
| 5331 | EXCAVATION D.M.O INC. | 5 658.87 \$ | DENEIGEMENT SECTEUR LAC VERDURE 5e VERS |
| 5332 | ANNIE LA ROCQUE | 49.95 \$ | FRAIS DE DÉPLACEMENT |
| 5333 | VALÉRIE LABELLE | 154.71 \$ | FRAIS DE DÉPLACEMENT |
| 5334 | MICHAEL DOYLE | 111.60 \$ | FRAIS DE DÉPLACEMENT |
| | | | |
| | VISA DESJARDINS | | |
| | POSTE CANADA | 1 807.41 \$ | TIMBRES POUR ENVOIS COMPTES DE TAXES |
| | REGISTRE FONCIER DU QUÉBEC | 45.00 \$ | INDEX AUX IMMEUBLES VENTES POUR TAXES |
| | | 1 852.41 \$ | |
| | | | |
| | TOTAL À PAYER POUR MARS | 86 656.65 \$ | |

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

6.3 ADOPTION DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES POUR LE MOIS DE FÉVRIER 2019

19-03-36

Il est proposé par Madame la conseillère Suzanne Dyotte, appuyé par Monsieur le conseiller Richard Pépin et résolu à l'unanimité d'adopter l'état des revenus et des dépenses pour le mois de février 2019.

- adoptée à l'unanimité des conseillers

6.4 RAPPORT DE DÉPENSES DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET ENTRETIEN DES ROUTES LOCALES (ERL) POUR L'ANNÉE 2018

19-03-37

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 34 098 \$ dans le cadre du programme d'Aide à la voirie locale – Volet entretien des routes locales (ERL) pour l'année 2018.

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l'Annexe A identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées;

EN CONSÉQUENCE, sur une proposition de Monsieur le conseiller Denis Courte, appuyé par Monsieur le conseiller Pierre Bertrand, et unanimement résolu que la municipalité de Montcalm indique dans le rapport financier pour l'année 2018 le montant total des dépenses relatives à l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à la voirie locale – volet entretien des routes locales, soit pour la somme de 66 736.59 \$.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

6.5 DEMANDE DE GRATUITÉ POUR LA LOCATION DU CENTRE COMMUNAUTAIRE RELATIF À LA TENUE DE SOIRÉES DANSANTES

19-03-38

CONSIDÉRANT que l'organisme «Big country Rockin' Band» demande à la municipalité l'autorisation d'utiliser le centre communautaire pour la tenue de leurs activités de danses country tous les vendredis entre 19h et 23h;

CONSIDÉRANT que ledit organisme doit remplir les exigences requises en ce qui a trait à la politique de location du centre communautaire ainsi qu'à la politique de soutien aux événements;

CONSIDÉRANT que le conseil a statué sur cette demande en décembre 2018 à l'effet que l'organisme pouvait utiliser le centre communautaire pour l'année 2019 à un coût de 25.00 \$ par utilisation pour le ménage du local (résolution 18-12-220);

CONSIDÉRANT que le conseil souhaite revoir sa position sur les frais pour l'utilisation du centre communautaire par l'organisme «Big country Rockin' Band» ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Tees appuyé par Monsieur le conseiller Richar Pépin et résolu à l'unanimité que le conseil

- Autorise l'organisme «Big country Rockin' Band» à utiliser le centre communautaire sans frais pour l'année 2019 à compter du 1er février 2019, pour la tenue de leurs activités, selon la disponibilité dudit centre et que la municipalité se réserve le droit d'annuler une soirée avec un préavis de deux jours lorsque la salle est requise;
- Rescinde la résolution no 18-12-220.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

6.6 ACHAT DE LIVRES ET DE FOURNITURES DE BUREAU POUR LA BIBLIOTHÈQUE

19-03-39

CONSIDÉRANT que le conseil a autorisé l'achat de livres et de fournitures de bureau pour la bibliothèque, pour la somme de 1000 \$ en janvier dernier (résolution 19-01-09);

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Montcalm a reçu une subvention de 500 \$ de la Caisse Desjardins des Trois-Vallées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Huguette Drouin, appuyé par Madame la conseillère Suzanne Dyotte et résolu à l'unanimité d'autoriser un montant additionnel de 750 \$ pour l'achat de livres et de fournitures de bureau pour la bibliothèque.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

6.7 AVIS DE MOTION, DÉPÔT ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 329-2019 RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX

19-03-40

Avis de motion est donné par Monsieur le conseiller Denis Courte qu'à une séance subséquente du conseil sera présenté pour adoption le règlement numéro 329-2019 relatif au traitement des élus municipaux.

Monsieur le maire Steven Larose dépose et présente le projet de règlement relatif au traitement des élus municipaux conformément à l'article 8 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*.

6.8 APPROBATION DE L'ÉTAT POUR LA VENTE DES IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES ET MANDAT POUR ENCHÉRIR LORS DE LADITE VENTE

19-03-41

CONSIDÉRANT QUE des taxes ainsi que d'autres sommes dues sont impayées sur certains immeubles de la Municipalité de Montcalm;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Montcalm désire protéger ses créances;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Montcalm a fait tous les efforts raisonnables pour retrouver l'adresse exacte du propriétaire et l'aviser des faits pertinents;

CONSIDÉRANT QUE le secrétaire-trésorier de la Municipalité de Montcalm a préparé un état pour ces immeubles en défaut de paiement de taxes au cours du quatrième mois précédent le 1er juin 2019 conformément à l'article 1022 du *Code Municipal du Québec*, RLRQ c C-27.1;

CONSIDÉRANT QUE le secrétaire-trésorier de la Municipalité de Montcalm doit transmettre à la MRC des Laurentides un extrait de l'état conformément à l'article 1023 du *Code Municipal du Québec*, RLRQ c C-27.1;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Madame la conseillère Suzanne Dyotte, appuyé par Monsieur le conseiller Pierre Bertrand et résolu à l'unanimité:

QUE le conseil municipal approuve l'état des immeubles à mettre en vente pour défaut de paiement de taxes portant les inscriptions :

| MATRICULE | NOM | ADRESSE | TOTAL ≤ 2018, int. Au 06-06-2019 |
|--------------|------------------------|--------------------|-------------------------------------|
| 2988-63-6023 | CALVERT THOMAS | MONTEE DE MONTCALM | 531.75 \$ |
| 2988-63-7521 | ROBERTSON ROBERT | MONTEE DE MONTCALM | 542.26 \$ |
| 2988-81-6240 | HASLETT SAMUEL | MONTEE DE MONTCALM | 499.82 \$ |
| 2988-81-4113 | PRICE HEXLEY THOMAS | MONTEE DE MONTCALM | 499.82 \$ |
| 2988-81-3944 | CLARKE EDWARD A | MONTEE DE MONTCALM | 499.82 \$ |
| 2988-81-3014 | COOK SOLOMON | MONTEE DE MONTCALM | 531.75 \$ |
| 2988-81-2446 | CROWE THOMAS | MONTEE DE MONTCALM | 499.82 \$ |
| 2988-81-1748 | WRIGHT DOUGLAS JOHN | MONTEE DE MONTCALM | 499.82 \$ |
| 2988-73-5108 | FORD WILLIAM ED | MONTEE DE MONTCALM | 585.37 \$ |
| 2988-72-7094 | CHARLEBOIS GILLES | MONTEE DE MONTCALM | 934.85 \$ |
| 2988-72-6400 | STUART HARRIET LAVINIA | MONTEE DE MONTCALM | 499.82 \$ |
| 2988-72-3705 | GOODWIN CHARLES HENRY | MONTEE DE MONTCALM | 558.48 \$ |
| 2988-72-0085 | CAIN WRIGLEY | MONTEE DE MONTCALM | 531.75 \$ |
| 2988-71-7639 | BURKE CATHERINE | MONTEE DE MONTCALM | 531.75 \$ |
| 2988-71-6057 | COOK ELIZA | MONTEE DE MONTCALM | 531.75 \$ |
| 2988-71-6941 | HARWOOD MARY | MONTEE DE MONTCALM | 531.75 \$ |

| MATRICULE | NOM | ADRESSE | TOTAL ≤ 2018, int. Au 06-06-2019 |
|--------------|------------------------------|---------------------------|-------------------------------------|
| 2988-63-9461 | HOMER CLARA | MONTEE DE MONTCALM | 499.82 \$ |
| 2988-73-3953 | HOMER CLARA | MONTEE DE MONTCALM | 729.42 \$ |
| 2988-74-7040 | HOMER CLARA | MONTEE DE MONTCALM | 830.96 \$ |
| 2988-83-4429 | HOMER CLARA | MONTEE DE MONTCALM | 975.81 \$ |
| 3289-05-3627 | LES AMÉNAGEMENTS DOSECO INC. | RUE DE LUCERNE | 776.78 \$ |
| 3189-96-6799 | LES AMÉNAGEMENTS DOSECO INC. | RUE DE ZURICH | 478.67 \$ |
| 3189-70-7563 | LES AMÉNAGEMENTS DOSECO INC. | RUE DE LUCERNE | 1 497.96 \$ |
| 2187-77-5510 | BAZINET ELMER | ROUTE DU LAC-ROND SUD | 1 706.73 \$ |
| 2189-95-5651 | BROSSEAU STEPHANE | ROUTE DU LAC-ROND SUD | 1 983.09 \$ |
| 2188-88-0513 | SMITH FRANCES LORRAINE | ROUTE DU LAC-ROND SUD | 709.64 \$ |
| 2191-76-3015 | MORRISON ROYCE SWAIL | ROUTE DU LAC-ROND NORD | 1 029.52 \$ |
| 2387-85-7500 | CLOHOSEY JAMES M. SUCCESSION | MONTEE DE MONTCALM | 819.62 \$ |
| 2389-63-6672 | BEAVEN LILLIAN MAY GRANT | MONTÉE DE MONTCALM | 529.24 \$ |
| 3188-05-7035 | GAUTHIER CLAUDE-MARIO | CHEMIN MILLETTE | 874.06 \$ |
| 2988-91-1016 | GRANTMONT SUZANNE | MONTEE DE MONTCALM | 890.29 \$ |
| 3188-16-2575 | MENKE HEINZ | MONTÉE DE MONTCALM | 2 005.27 \$ |
| 3189-74-1755 | SCHWEIZER KLAUS KARL | RUE DE LUCERNE | 961.40 \$ |
| 3290-20-3131 | GESTION RENAISSANCE BG INC | RUE DE LAUSANNE | 508.75 \$ |
| 3289-30-4086 | BUHMAN VICTOR | RUE DE NEUCHATEL | 623.61 \$ |
| 3288-23-1853 | GRIFFIN CLINTON | 1760 MONTÉE DE MONTCALM | 2 355.92 \$ |
| 3288-06-2586 | DI PIPPO GIACOMINA | 6 RUE DE LUCERNE | 1 799.28 \$ |
| 2187-75-7733 | DESJARDINS ROBERT | 690 ROUTE DU LAC-ROND SUD | 1 215.01 \$ |
| | | TOTAL | 43 623.45 \$ |

QUE ledit état soit transmis à la MRC des Laurentides pour procéder à la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes conformément au *Code Municipal du Québec*, RLRQ c C-27.1;

ET

QUE le directeur général ou la directrice générale adjointe, soit mandaté(e) à représenter la Municipalité lors de la vente pour défaut de paiement de taxes, laquelle aura lieu le 6 juin 2019, afin d'enchérir ou d'acquérir les immeubles, s'il y a lieu, pour un montant égal à celui des taxes, en capital intérêts et frais ainsi qu'un montant suffisant pour satisfaire à toute créance prioritaire ou hypothécaire d'un rang antérieur ou égal à celui des taxes municipales, conformément à l'article 1038 du *Code Municipal du Québec*, RLRQ c C-27.1.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

6.9 DÉPART DE L'AGENT JASON SMARLACK

19-03-42

CONSIDÉRANT QUE l'agent Jason Smarlack quitte le poste de la Sûreté du Québec de la MRC des Laurentides;

CONSIDÉRANT QUE l'agent Jason Smarlack a oeuvré au poste de la MRC des Laurentides pendant 16 ans et plus précisément en assumant le rôle de parrain policier pour la Municipalité de Montcalm pendant plus de 12 ans;

CONSIDÉRANT QUE l'agent Smarlack était en relation constante avec la Municipalité et le maire de Montcalm afin de régler les problématiques qui pouvaient survenir, prévenir les crimes et les situations potentiellement dangereuses et intervenir dans les dossiers concernant la sécurité;

CONSIDÉRANT QUE l'agent Smarlack était très impliqué au niveau de son rôle de parrain et grandement apprécié par la communauté, la municipalité et les élus;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Courte, appuyé par Monsieur le conseiller Richard Pépin et résolu à l'unanimité:

QUE le conseil municipal souligne l'excellent travail effectué par l'agent Jason Smarlack et le remercie pour ses 12 années en tant que policier parrain de notre municipalité;

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

19-03-43

7.1 RÉGIE INTERMUNICIPALE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE L'OUEST (RIMRO) - QUOTE-PART 2019

CONSIDÉRANT que la Régie Intermunicipale des Matières Résiduelles de l'Ouest (RIMRO) est en fonction depuis janvier 2019 pour notre municipalité et que des sommes sont nécessaires afin de pouvoir exercer la mise en œuvre et la transition opérationnelle efficace des collectes;

CONSIDÉRANT qu'un budget doit être établi par ladite régie (RIMRO) et partagé parmi les cinq (5) municipalités adhérentes selon les barèmes définis par le protocole d'entente;

CONSIDÉRANT qu'une quote-part pour l'année 2019, au montant de 75 095 \$, est établie pour la municipalité de Montcalm ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Tees, appuyé par Monsieur le conseiller Denis Courte et résolu à l'unanimité de verser la quote-part pour l'année 2019 totalisant 75 095 \$ à la Régie Intermunicipale des Matières Résiduelles de l'Ouest (RIMRO) en trois (3) versements et d'autoriser les paiements:

- 25 030 \$ immédiatement
- 25 030 \$ pour le 15 juin 2019
- 25 035 \$ pour le 15 octobre 2019

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

7.2 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE EU ÉGARD À L'IMPLANTATION D'UN BÂTIMENT COMPLÉMENTAIRE PROJETÉ AINSI QU'À SON APPELLATION, AU 136, ROUTE DU LAC-ROND NORD – REPORT DE LA DATE DE LA TENUE DE LA SÉANCE PENDANT LAQUELLE LE CONSEIL STATUERA SUR CETTE DEMANDE

19-03-44

CONSIDÉRANT qu'une demande de dérogation mineure eu égard à l'implantation d'un bâtiment complémentaire projeté ainsi qu'à son appellation, au 136, route du Lac-Rond Nord, lot 5 865 529, a été déposée à la municipalité lors de la séance du 11 février, résolution 19-02-27;

CONSIDÉRANT que ladite demande consiste à faire reconnaître une dérogation mineure au règlement de zonage no 193-2002 quant à l'article 7.7.1 : Cours et marges de recul avant;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil souhaitent qu'une vérification visuelle des lieux soit faite après la fonte des neiges.

CONSIDÉRANT que le conseil doit reporter la date sur laquelle il statuera sur ladite demande, avis public du 28 février 2019 mentionnant ce changement;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ne statueront pas sur la demande lors de la présente séance du 11 mars 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Tees, appuyé par Madame la conseillère Huguette Drouin et résolu à l'unanimité que :

- le conseil ne statuera pas sur ladite demande lors de la présente séance du 11 mars, mais qu'une autre date sera fixée prochainement;
- Rescinde la résolution no19-02-27

- adoptée à l'unanimité des conseillers-

8. TRAVAUX PUBLICS

8.1 NETTOYAGE PRINTANIER DES RUES ET MISE EN FORME DES CHEMINS

19-03-45

Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Courte, appuyé par Madame la conseillère Suzanne Dyotte et résolu à l'unanimité d'autoriser le balayage mécanisé des rues ainsi que la mise en forme des chemins, pour la somme de 7 000 \$ taxes en sus.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

9. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

S/O

10. LOISIRS, CULTURE ET ÉVÉNEMENTS

10.1 PARTAGE DE LA RESSOURCE EN LOISIRS AVEC LA MUNICIPALITÉ D'AMHERST

19-03-46

CONSIDÉRANT que la municipalité d'Amherst a démontré de l'intérêt pour partager la ressource en loisirs actuellement partagée entre Brébeuf, Arundel et Montcalm;

CONSIDÉRANT que les municipalités de Brébeuf, Arundel et Montcalm ont discuté de cette avenue à l'automne 2018 et sont d'accord avec le partage de la ressource en loisirs avec la Municipalité d'Amherst;

CONSIDÉRANT qu'à l'automne 2019, le partage de la ressource en loisirs à quatre municipalités sera évalué afin de voir l'efficacité du projet et la continuité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Huguette Drouin, appuyé par Madame la conseillère Suzanne Dyotte et résolu à l'unanimité que le protocole d'entente du partage de la ressource en loisirs soit amendé afin que la municipalité d'Amherst puisse adhérer au projet.

- adoptée à l'unanimité des conseillers-

10.2 AUTORISATION POUR LA TENUE D'UN FEU D'ARTIFICES DANS LE CADRE DE LA FAMILI-FÊTE LE SAMEDI 3 AOÛT 2019

19-03-47

Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Courte, appuyé par Monsieur le conseiller Richard Pépin et résolu à l'unanimité d'autoriser un déploiement de feux d'artifice, dans le cadre de la Famili-Fête, par la compagnie Productions Royal Pyrotechnie inc. au coût de 4 200 \$ taxes incluses le 3 août 2019 et d'autoriser le directeur général à signer les documents afférents.

- adoptée à l'unanimité des conseillers-

11. SERVICE INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE

11.1 ACHAT D'UNE NOUVELLE PORTE DE GARAGE POUR LA CASERNE

19-03-48

CONSIDÉRANT que la grande porte de la caserne a été endommagée par un pompier de la Régie Incendie Nord Ouest Laurentides (RINOL);

CONSIDÉRANT que l'entente avec la RINOL stipule que les dommages au bâtiment causés par les pompiers de la RINOL seront assumés par la RINOL;

CONSIDÉRANT que les dommages sont évalués à 2 750,00 \$ avant taxes;

CONSIDÉRANT que de remplacer uniquement les panneaux endommagés serait visuellement inesthétique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Pépin, appuyé par Monsieur le conseiller Pierre Bertrand et résolu à l'unanimité :

- D'autoriser le directeur général à procéder à l'achat et l'installation d'une porte de garage auprès de Porte de garage Mont-Tremblant inc. pour la somme de 4 828.95 \$ incluant les taxes;
- De facturer la RINOL pour un montant net de 2 887.15 \$.

- adoptée à l'unanimité des conseillers-

11.2 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - SOUTIEN DE PRÉPARATION AUX SINISTRES – VOLET II

19-03-49

ATTENDU QUE le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite se prévaloir du Volet 2 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

ATTENDU QUE la municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Pépin, appuyé par Madame Suzanne Dyotte et résolu à l'unanimité :

Que la municipalité présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 10 000 \$, dans le cadre du **Volet 2** du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 12 000 \$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 2000 \$;

Que la municipalité atteste par la présente qu'elle se regroupera avec les municipalités locales du canton d'Arundel, d'Huberdeau et d'Amherst pour le volet 2, et qu'elle demande l'aide financière additionnelle de 2 000 \$ prévue au programme dans ce cas;

Que la municipalité autorise Michael Doyle, directeur général, à signer pour et au nom de la municipalité le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

- adoptée à l'unanimité des conseillers-

12. **VARIA**
S/O

13. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une 2^e période de questions a été offerte aux citoyens présents.

14. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

19-03-50

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Tees, appuyé par Madame la conseillère Suzanne Dyotte et résolu à l'unanimité de clore la séance ordinaire du 11 mars 2019.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

Je, Steven Larose, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Steven Larose, maire

Michael Doyle, directeur général
et secrétaire-trésorier